

## Exploitation des fréquences TV

## La HAAC somme LC2 de se mettre en conformité

La Haute Autorité de l'Audiotvisuel et de la Communication donne "un ultime délai" de 15 jours à la chaîne de Télévision privée LC2 pour se conformer à la loi et la convention signée avec l'Instance de régulation. Une décision prise à l'issue de l'audition hier du promoteur de LC2, Christian Enock Lagnidé.



Ali Zato,  
Pdt/HAAC



Christian Lagnidé,  
PDG/LC2

Vous convenez... que vous avez respecté ni la loi ni la convention que vous avez signée avec la Haac le 22 septembre 1998. En vous installant en VHF vous vous êtes arrogés les compétences de la Haac. Et vous créez une situation inégalitaire entre les opérateurs du secteur. Ce que la Haac a mission d'empêcher... ». C'est en ces termes que le conseiller Dassoundo, a démarré la lecture du rapport des travaux du comité de la Haac qui a statué sur le dossier. Le Président-Directeur Général de la Chaîne 2 qui a ré-

pondu en personne à la convocation de la Haac a donc désormais la période du 20 avril au 04 mai 2005 pour cesser d'émettre sur le Canal 8- fréquence porteuse image 199,25 Mhz dans la bande III.

Avant ça, M. Lagnidé a dû exposer aux conseillers de la Haac, les raisons qui sous-tendent son attitude. « J'avais tout le matériel UHF depuis 04 ans. Mais il y a 02 ans, j'ai eu un problème technique en UHF. J'ai demandé des mesures d'accompagnement. Mais rien n'y fit. Et en plus, en UHF nous ne sommes pas suivis dans un rayon

important ; ce qui réduit les possibilités d'avoir la publicité alors qu'on a d'énormes charges. Autant mettre tout le monde sur VHF. Car on ne saurait demander aux pauvres Béninois d'acheter dix antennes pour regarder dix chaînes », s'est-il justifié. Et d'ajouter : « Je ne comprends pas pourquoi on refuse de donner la chance à une entreprise de travailler et d'être viable. Et on s'accroche à un problème qui n'existe pas ». « Dans tous les pays, l'UHF est réservée aux privés et la VHF pour l'Etat. L'Etat béninois est libre. Jusqu'à preuve du contraire, l'instance de régulation qu'est la Haac, chargée d'attribuer des fréquences n'a attribué que des fréquences en UHF. Et pour ne pas être injuste vis-à-vis des promoteurs, nous allons nous en tenir à cela », a rétorqué le conseiller Bocovo. Il faut rappeler que la fréquence attribuée à LC2 par la Haac est le canal 44 porteuse d'image 655,25 Mhz dans la bande V. Le Pdg de LC2 a pris acte de la décision de la Haac et a promis de la respecter. Mais brandit la menace de devoir mettre la clé sous le paillason et le personnel à la porte. ●

Jules Léandre Kiti

## Pénurie des produits pétroliers

## Une fuite de responsabilité du gouvernement béninois

La pénurie des produits pétroliers se fait de plus en plus persistante. Face à cette situation qui n'honore pas notre Etat, la ligue de défense du consommateur au Bénin (LDCB) est monnaie courante créée hier 19 avril 2005. C'était au cours d'une conférence de presse animée par la ligue des consommateurs et l'Ong Alcrer à la salle de conférence de la CCIB.

« Notre pays souffre d'une bonne gouvernance en général et l'interférence entre la politique et les affaires complique toute initiative visant à améliorer les conditions de vie des consommateurs qui s'enlissent davantage dans la pauvreté et la précarité depuis les cinq dernières années », a lancé d'entrée de jeu le président de la Ligue de Défense du consommateur au Bénin (LDCB). Pour lui, une pareille situation n'est que la résultante d'un manque de planification et d'une mauvaise gestion. Cette situation à en croire, le représentant de Alcrer, M. Houton Modeste, ne surviendrait pas si le gouvernement avait pris en compte les mises en garde depuis novembre 2004 de son Ong. Il accuse le gouvernement d'être à la base de cette crise qui vient augmenter la liste des crises des produits pétroliers connues par notre pays. Il y avait eu en 1998 et 2000 une situation pareille. La crise de cette année qui dure depuis 3 mois provient du fait que « l'Etat n'honore pas son engagement vis-à-vis des sociétés pétrolières. L'Etat ne paie pas ce qu'il doit à ces socié-

tés », a martelé M. Modeste Kouton. Pour le président de la LDCB, cette crise est aussi due à la gestion hasardeuse de la Sonacop. « Les différentes crises pétrolières que le Bénin traverse sont liées à la mauvaise gestion de la principale société qui a le plus d'infrastructures de ventes des produits pétroliers au Bénin » a-t-il précisé avant d'ajouter que la Sonacop est gérée comme "une épicerie". Cette société ne se soucie pas des consommateurs. C'est ce qui explique aussi les produits impropres qu'elle a livrés aux consommateurs ces derniers jours. Pour la LDCB, ce n'est pas la première fois que la Sonacop vend du "kpayo" aux consommateurs.

Pour prévenir ces différentes "crises honteuses", la LDCB invite « l'Etat du Bénin à commanditer dans les meilleurs délais un audit financier et de gestion de la Sonacop et rendre publics les résultats de cette étude au nom de la bonne gouvernance ». Elle demande également à l'Etat de supprimer la subvention du pétrole et lui recommande de payer ses dus aux sociétés pétrolières afin que



Massyatu Lauriano

ces dernières aient les moyens d'approvisionner le pays en hydrocarbures.

Les journalistes, quant à eux, ont déploré le manque d'anticipation des organisations des consommateurs et leur mutisme face à certains dossiers. Ils ont souhaité que ces organisations soient plus présentes et défendent réellement les droits des consommateurs. ●

Vitalien Adoukonou  
(Stag)

## Première réunion du comité de pilotage du PRSAO

## Améliorer la pyramide sanitaire dans l'espace Cedeao

Le Palais des congrès de Cotonou sert de cadre du mardi 19 au jeudi 21 avril 2005 à la première réunion du comité de pilotage du Programme Régional Santé Africain de l'Ouest (PRSAO). C'est le ministre de la santé publique Mme Dorothee Akoko Kindé - Gazard qui a procédé à l'ouverture des travaux de ladite rencontre.

Cette rencontre qui est soutenue par l'Union Européenne s'inscrit dans le cadre du renforcement de l'intégration régionale entre les pays membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Dans son mot de bienvenue, le directeur général adjoint de l'Organisation Ouest Africaine de la Santé (OOAS), le professeur Moussa Adama Maïga a souligné l'importance de cette réunion. Pour lui, les présents travaux permettront au PRSAO d'élaborer de nouvelles stratégies pour contribuer à l'amélioration des systèmes de santé dans les pays membres de la CEDEAO. Selon le chef de la délégation de la Commission Européenne au Bénin, l'Ambassadeur Franco Nulli, les pays de la CEDEAO ont reconnu l'importance du secteur de la santé dans la lutte contre la pauvreté et le développement économique et social durable. Pour finir, il a déclaré que l'Union Européenne s'est engagée à soutenir les initiatives du PRSAO.

Dans son allocution, le ministre

de la santé publique, Mme Dorothee Akoko Kindé - Gazard a laissé entendre que ce projet sous régional est centré sur des domaines sanitaires prioritaires. Selon Mme le ministre, ce programme est caractérisé par sa nature qui construit un partenariat dynamique, son domaine d'application et ses mécanismes de travail et de prise de décision.

« La santé devient une des ressources précieuses pour nos pays qui doivent désormais faire face à la dimension nouvelle de l'intégration » a souligné Mme Dorothee Akoko Kindé - Gazard avant d'ajouter que son département sera le porte-voix auprès des autres ministres de la santé des pays membres de la CEDEAO dans le cadre du renforcement de la coopération régionale.

Il faut souligner que cette réunion est sous la présidence du ministre des Finances et de l'Economie du Bénin, coordonnateur Régional du PRSAO. ●

Euloge AGNIKPE

## Pour promesse non tenue de dotation en matériel roulants

## Les conseillers pédagogiques du septentrion fâchés contre la ministre Karimou Rafiatou

Les conseillers pédagogiques de l'enseignement maternel et primaire des quatre départements du Nord béninois (Atacora-Donga, Borgou-Alibori) sont mécontents. Pour la non tenue de la promesse du ministre de l'enseignement maternel et primaire, M<sup>me</sup> Karimou RAFIATOU, quant à la mise en leur disposition de matériels roulants en vue d'une meilleure condition de travail. Ces conseillers ont décidé de sortir de leur mutisme. « Si d'ici le 31 mai 2005, rien n'est fait, nous suspendons toutes nos activités... » Cet

ultimatum a été lancé à la Circonscription Urbaine de Parakou hier sur la « chaîne de la radio privée Fraternité FM ». Selon les conseillers, 15 mois après la prise de fonction, ils ne seraient pas encore entrés en possession des matériels roulants promis par leur ministre de tutelle. Pourtant, il y aurait assez de travaux à faire sur le terrain. Cette réticence de leur ministre du tutelle est vue comme « une mauvaise volonté ». Aux dires de M. Aimé BAGOU en plus du problème des matériels roulants encore non reçu il y aurait d'autres points de revendications secondaires relatifs à leur traitement et au reclassement. Mais pour l'instant c'est la non réception du matériel roulant à eux promis qui constitue la pomme de discorde entre les conseillers pédagogiques du septentrion et le ministre Karimou Rafiatou. ●



Virgile ANATO,  
correspondant régional  
Borgou